

# Scolarisation des enfants de moins de 3 ans nés en 2021

MA VILLE

QUI ÉMANCIPE

**La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est un dispositif mis en place depuis 2012 par l'Éducation nationale ayant pour objectif de lutter contre les inégalités scolaires dans les zones défavorisées.**

## Quelle est la procédure ?

- **Créer votre compte ou le mettre à jour et faire calculer votre quotient familial** dans l'espace famille sur le site Internet de la Ville [ivry94.fr](http://ivry94.fr) et, si besoin, contacter le service Pôle familles par téléphone ou par mail.
- **Télécharger le formulaire** sur le site de la Ville ou contacter le service enseignement par téléphone ou par mail pour l'obtenir.
- Une fois qu'il est complété (recto-verso) accompagné des pièces justificatives, vous devez **l'envoyer par mail ou par courrier postal** aux adresses indiquées sur le dossier. Un accusé de réception de votre demande vous est transmis par mail ou par courrier.
- **Votre demande est étudiée** par une commission composée de l'élue déléguée aux Politiques éducatives, de l'inspecteur d'académie de la 3<sup>e</sup> circonscription, des directions d'école, du service Petite enfance, des PMI, de parents d'élèves élus et du service enseignement.
- **Deux commissions ont lieu dans l'année** : en juin et en septembre. La décision de la commission est adressée aux familles uniquement par courrier ou par mail dans la semaine suivant la rencontre. Le courrier ou le mail envoyé par le service enseignement doit être présenté aux directeurs et directrices des écoles concernées afin que l'inscription soit effective.

## Important

- **Le lieu de scolarisation** des enfants ayant obtenu l'accord de la commission n'est pas attribué en fonction de son lieu de résidence.
- **Cinq écoles maternelles** accueillent des enfants de moins de 3 ans (20 enfants maximum par classe) : Dulcie September, Maurice Thorez, Anton Makarenko, Orme au Chat et Joliot-Curie.
- **La scolarisation des enfants de moins de 3 ans** est accordée pour l'année scolaire. L'année suivante, les enfants intégreront leur école maternelle de secteur pour poursuivre le cycle scolaire maternel.

## Pièces à fournir

- Formulaire complété (recto-verso).
- La photocopie de votre dernière quittance de loyer ou un titre de propriété.
- Une copie de la fiche du quotient familial de la Ville.
- Une attestation du justificatif de domicile (autre que les parents) gardant l'enfant.
- La photocopie du justificatif de domicile de la personne gardant l'enfant.
- Joindre le contrat si votre enfant est accueilli en crèche.
- Joindre le contrat si votre enfant est gardé par une assistante maternelle.
- Joindre le contrat si votre enfant est accueilli en halte garderie.
- Un certificat médical récent d'un spécialiste en cas de problème de santé de l'enfant ou des parents.

- Une attestation de l'employeur des parents précisant les lieux et horaires de travail ou une attestation de formation.
- Une attestation de reprise de formation, d'activité professionnelle ou de recherche d'emploi (en fonction de la situation).
- Un extrait Kbis auto-entrepreneur.

## Service Pôle Familles

37 rue Saint-Just  
94200 Ivry-sur-Seine  
[pole.familles@ivry94.fr](mailto:pole.familles@ivry94.fr)  
01 49 60 24 03

**Dossier à envoyer par courrier :**  
Mairie d'Ivry-sur-Seine  
Service Enseignement  
Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

**Dossier envoyé par mail :**  
[scolaire@ivry94.fr](mailto:scolaire@ivry94.fr)

**Renseignements par téléphone :**  
01 49 60 26 27 ou 01 49 60 23 83



**Tous dossiers transmis après le vendredi 31 juin 2023, incomplets et non signés ne seront pas pris en compte**

**Transmission du dossier complété aux adresses postales ou courriel citées ci-dessous**

Mairie d'Ivry-sur-Seine - Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry-sur-Seine

**Direction Scolarité et Accueils de Loisirs Educatifs**

Service Enseignement

94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Tel : 01 49 60 26 27 ou 28 39 – courriel : [scolaire@ivry94.fr](mailto:scolaire@ivry94.fr)

**SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS - Année 2023-2024**

**Nés au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**Pour la rentrée scolaire de septembre 2023**

**Enfant concerné (écrire lisiblement) :**

Nom et prénom(s) : .....

Date de naissance : .....

Féminin     Masculin

Langue parlée à la maison : .....

Ecole de secteur : .....

**Renseignements concernant les parents (écrire lisiblement) :**

Cocher la case correspondante

**Situation de famille :**  mariés -  divorcés -  veuf(ve) -  séparés -  célibataire -  union libre -  PACS

**État Civil (à remplir obligatoirement)**

**Valeur du quotient familial calculée par le pôle famille : \_\_\_\_\_**  
(inscrit sur la fiche du quotient familial)

	Représentant 1	Représentant 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Adresse mail		
portable		
domicile		
travail		

**Situation Professionnelle**

	Représentant 1	Représentant 2
Situation professionnelle (justificatifs obligatoires)		
Lieu du travail		
Jours de travail		
Horaires de travail		

**Modalités de garde de l'enfant actuellement ( justificatifs obligatoires ) :**

Cocher la case correspondante

- En crèche :**  
 municipale  départementale  privée (associative ou parentale)  halte garderie : nbre jours : .....  
 Adresse : .....
- En famille :**  
 mère  père  grands-parents  autre (*précisez*).....  
 Adresse : .....
- Assistante maternelle**  des structures municipales  libérale  
 Nom , prénom Adresse.....  
 .....

**Frères et sœurs scolarisés :**

<i>Nom et prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Établissement scolaire fréquenté</i>
	...../...../.....	
	...../...../.....	
	...../...../.....	
	...../...../.....	
	...../...../.....	

**Motivation de la demande ou complément d'information (obligatoire) : Possibilité de joindre un courrier**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**DATE ET SIGNATURE (obligatoire)**